

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS
DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ



CONSEILLÉE PAR



PRÉSENTÉE PAR



**Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières
et comptables de Millimages**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Millimages a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 14 octobre 2015, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à son instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition.

Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Millimages.

Le présent document complète la note d'information conjointe relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions Bac Majestic initiée par Millimages (l'« **Offre** »), visée par l'AMF le 13 octobre 2015, sous le numéro n° 15-524 en application d'une décision de conformité du même jour.

Le présent document ainsi que la note d'information conjointe sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société Millimages (www.millimages.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

- Millimages, 88, rue de la Folie Méricourt, 75011 Paris
- Louis Capital Markets, 39-41 rue Cambon, 75 001 Paris.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT L'INITIATEUR.....	4
1.1 Dénomination sociale (article 2 des statuts)	4
1.2 Siège social (article 4 des statuts).....	4
1.3 Forme sociale (article 1 des statuts)	4
1.4 Registre du commerce et des sociétés	4
1.5 Durée de la société (article 5 des statuts).....	4
1.6 Objet social (article 3 des statuts)	4
1.7 Exercice social (article 35 des statuts)	5
2 RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DE L'INITIATEUR	5
2.1 Capital social.....	5
2.2 Cession et transmission des actions (article 12 des statuts).....	5
2.3 Droits et obligations rattachés aux actions (article 13 des statuts).....	5
2.4 Répartition du capital social.....	6
2.5 Autres titres donnant accès au capital	6
2.6 Instruments financiers non représentatifs du capital.....	6
2.7 Organigramme simplifié	7
3 ADMINISTRATION ET DIRECTION DE L'INITIATEUR	7
3.1 Présidence et représentation	7
3.2 Composition des organes d'administration	7
3.3 Commissaires aux comptes	7
4 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR.....	7
4.1 Historique de l'Initiateur	7
4.2 Descriptif des activités principales de Millimages.....	10
4.3 Faits exceptionnels et litiges.....	11
4.4 Employés.....	11
5 ACTIVITES ET RENSEIGNEMENTS FINANCIERS.....	11
7 MODE DE FINANCEMENT DE L'OFFRE ET DU RETRAIT OBLIGATOIRE	30
7.1 Frais liés à l'Offre.....	30
7.2 Frais de courtage et rémunération des intermédiaires	30
8 ATTESTATION DE LA SOCIETE AU PRESENT DOCUMENT	30

PREAMBULE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 236-3 et 237-1 du règlement général de l'AMF, la société Millimages SA, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 88, rue de la Folie Méricourt, 75 011 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro d'identification 382 954 279 (désignée indifféremment l'« **Initiateur** » ou « **Millimages** ») propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Bac Majestic SA, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 88, rue de la Folie Méricourt, 75 011 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 413 577 743 (désignée indifféremment « **Bac Majestic** » ou la « **Société** »), d'acquérir dans le cadre de la présente offre publique de retrait (l'« **Offre Publique de Retrait** ») qui sera immédiatement suivie d'une procédure de retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** ») la totalité de leurs actions Bac Majestic au prix de 10,99 euros par action.

Les actions Bac Majestic sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code FR0011451186 (mnémonique « BST »).

L'Offre porte sur l'ensemble des actions Bac Majestic en circulation non détenues par l'Initiateur à la date de la présente note d'information conjointe, soit 3.665 actions Bac Majestic, représentant 4,70% du capital et 2,63% des droits de vote.

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions Bac Majestic non détenues par Millimages seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation identique au prix de l'Offre Publique de Retrait, soit 10,99 euros par action (l'Offre Publique de Retrait et le Retrait Obligatoire étant définis ensemble comme l'« **Offre** »).

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la note d'information conjointe ayant reçu le visa de l'AMF n° 15-524 en date du 13 octobre 2015 disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), et peut être obtenu sans frais auprès de Louis Capital Markets.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Louis Capital Markets, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre agissant pour le compte de l'Initiateur, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT L'INITIATEUR

1.1 Dénomination sociale (article 2 des statuts)

La dénomination sociale de l'Initiateur est : «MILLIMAGES», précédée ou suivie de la mention «Société Anonyme» ou des initiales « S.A. », et de l'énonciation du montant du capital social.

1.2 Siège social (article 4 des statuts)

Le siège social de Millimages est fixé au 88 rue de la Folie Méricourt – 75011 PARIS.

1.3 Forme sociale (article 1 des statuts)

Il existe entre les propriétaires des actions ci-après créées et de toutes celles qui le seraient ultérieurement, une Société Anonyme régie par les Lois et règlements en vigueur notamment par la Loi du 24 juillet 1966, ainsi que par les présents statuts.

1.4 Registre du commerce et des sociétés

Millimages est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 382 954 279.

1.5 Durée de la société (article 5 des statuts)

Millimages a été constitué 9 septembre 1991.

La durée de la société est fixée à 60 (soixante) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

1.6 Objet social (article 3 des statuts)

L'Initiateur a pour objet, en France et dans tous les pays du monde :

- l'acquisition, l'exploitation, la production, la distribution, la diffusion, sous quelque forme que ce soit, notamment par la vente, la location, la publication, l'édition, la reproduction graphique musico-mécanique, photographique, sonore et visuelle, cinématographique, par tous procédés actuellement connus (papier, disques, films, bandes, radio, télévision, télécommunications, presse, cassettes, vidéocassettes, vidéogrammes, etc..) et par tous procédés qui seront découverts à l'avenir, des oeuvres littéraires, artistiques, dramatiques, musicales, théâtrales, cinématographiques, sous quelque forme qu'elles se présentent : opéra, ballet, opérettes, mélodies, chansons, sketches, films long métrage, films court métrage, supports publicitaires et spots, articles de presse, etc...,
- la perception des droits d'auteurs de toute nature, afférente à la propriété des dites œuvres, dans toutes l'étendue dont pouvait disposer le créateur, ou dont il pourra disposer éventuellement par la suite et dans les limites fixées par la législation, et la représentation des intérêts professionnels, matériels et moraux des créateurs des œuvres acquises par la société, auprès des tiers, et notamment auprès des organismes publics ou privés, ainsi qu'auprès des groupements professionnels français ou étrangers (syndicats, sociétés d'auteurs, etc...)
- la prestation de services dans le domaine de l'audiovisuel, prestations sous forme de sous-traitance partielle ou totale, en super 8, 16, 35, vidéo, diapositives. La fourniture partielle ou totale d'équipements de tournage, de prestations spéciales, banc, titres, photocopies, dessins, etc...,

- la production d'œuvres théâtrales,
- l'activité de conseil technique pour toutes activités, ainsi que la formation et la conception des films destinés à l'éducation, la formation,
- la publicité, la gestion des budgets publicitaires de toutes formes et de toutes industries,
- l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tout matériel destiné à l'enregistrement ou à la reproduction du son et de l'image,
- la prise de brevets concernant l'activité de la société,
- toutes études particulières, marché, gestion et autres formes concernant l'industrie du spectacle cinématographique, disque, édition ou toutes autres formes de spectacles.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, publicitaires ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement audit objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscriptions, de commandites, de fusion ou d'absorption, d'avances, de cessions ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, et par tout autre mode.

1.7 Exercice social (article 35 des statuts)

L'année sociale de Millimages commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

2 RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DE L'INITIATEUR

2.1 Capital social

Le capital social est fixé à 293 597,88 euros. Il est divisé en 128.771 actions entièrement libérées, d'une seule catégorie de 2,28 euros chacune de valeur nominale.

2.2 Cession et transmission des actions (article 12 des statuts)

L'article 12 des statuts prévoit que les actions sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants et descendants. Elles sont librement transmissibles par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

Cependant, les actions ne peuvent être cédées à un tiers non actionnaire qu'avec l'agrément de la société.

2.3 Droits et obligations rattachés aux actions (article 13 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale. Les actionnaires sont responsables du passif social dans la limite du montant nominal des actions qu'ils possèdent. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main

qu'il passe et la cession comprend tous les dividendes échus non payés et à échoir, ainsi, éventuellement, que la part dans les fonds de réserves.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

2.4 Répartition du capital social

Le capital de Millimages est réparti comme suit :

	Nombre actions	% capital	Nombre droits de vote	% droits de vote
Kid Media Management	128 463	99,76%	226 486	99,86%
Monsieur Roch LENER	308	0,24%	308	0,14%
Total	128 771	100%	226 794	100%

Le 5 novembre 2014, en application des articles 236-3 et 237-1 du règlement général de l'AMF, Kid Media Management, agissant de concert avec M. Roch Lener, a déposé auprès de l'AMF un projet d'offre publique de retrait suivie éventuellement d'un retrait obligatoire visant les actions de la société Millimages.

Cette offre publique de retrait, suivie éventuellement d'un retrait obligatoire, a fait l'objet d'une note d'information de Kid Media Management et d'une note en réponse de Millimages visées par l'AMF le 25 novembre 2015 respectivement sous les numéros 14-619 et 14-620.

Au cours de cette offre publique de retrait qui s'est déroulée du 1^{er} décembre 2014 au 7 janvier 2015 inclus, Kid Media Management a acquis 6.356 actions Millimages regroupées¹ et 2.209 actions non regroupées¹ aux prix respectivement de 25,52 € et 0,45 € par action.

A la clôture de l'offre, Kid Media Management détenait 124.673 actions Millimages représentant 222.696 droits de vote, soit 96,82% du capital et 98,19% des droits de vote de la société et de concert avec M. Roch Lener 124.981 actions Millimages représentant 223.004 droits de vote, soit 97,06% du capital et 98,33% des droits de vote de la société.

Par conséquent, les actions Millimages ont été radiées d'Euronext Paris le 14 janvier 2015, date à laquelle, conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général, les actions non présentées à l'offre publique de retrait par les actionnaires minoritaires ont été transférées à Kid Media Management, l'initiateur de l'offre.

2.5 Autres titres donnant accès au capital

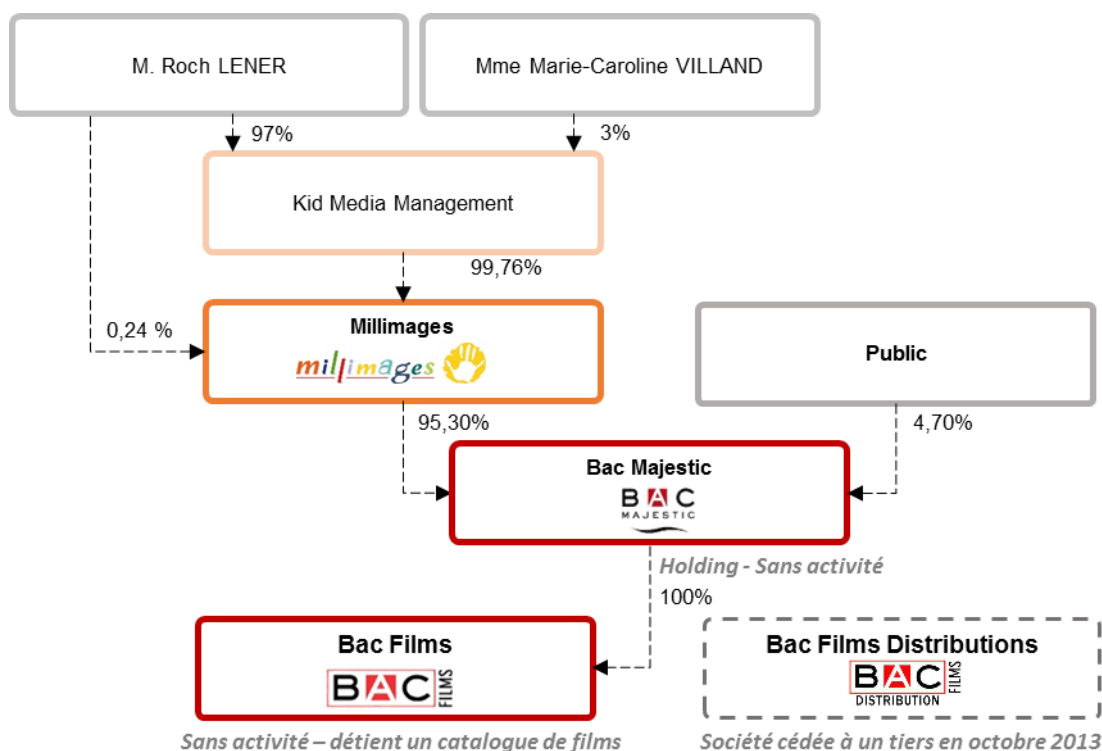
Néant.

2.6 Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

¹ Il est précisé que les actions non regroupées étaient issues d'une opération de regroupement d'actions de la société décidée par l'assemblée générale des actionnaires de Millimages en date du 19 mars 2013. Les opérations de regroupement dont la mise en œuvre a été décidée par le conseil d'administration le 19 mars 2013 et ont commencé le 4 avril 2013 ont pris fin le 6 avril 2015. Ce regroupement visait à regrouper 57 actions d'une valeur nominale de 0,04 euro en 1 action d'une valeur nominale unitaire de 2,28 euros.

2.7 Organigramme simplifié



3 ADMINISTRATION ET DIRECTION DE L'INITIATEUR

3.1 Présidence et représentation

Monsieur Roch LENER est directeur général de Millimages depuis le 10 juin 1993.

Monsieur Roch LENER est également Président Directeur Général de Bac Majestic.

3.2 Composition des organes d'administration

A la date du présent Document de Référence, le Conseil d'Administration de Millimages est composé de 4 administrateurs.

- Roch LENER : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ;
- Jonathan PEEL : administrateur ;
- John REYNOLDS : administrateur ;
- Camélia NICOLAE : administrateur.

3.3 Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2013 a nommé, pour une durée de six exercices, la société KPMG Audit IS, comme commissaire aux comptes titulaire et la société KPMG Audit comme commissaire aux comptes suppléant.

4 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR

4.1 Historique de l'Initiateur

1991	Roch LENER crée le studio Dacodac à Bucarest en Roumanie. Ce studio devient le premier studio industriel en Europe de l'Est.
1992	Roch LENER crée un nouveau studio avec Victor SLEPSTOV, Borisfen – Lutèce à Kiev en Ukraine.
1993	Roch LENER, alors actionnaire minoritaire de MILLIMAGES, est nommé le 10 juin 1993 Président du Conseil d'Administration. Sous son impulsion, MILLIMAGES parvient à réunir le financement nécessaire et produit la série « Caroline et ses amis » (52*13') qui sera livrée à France 2 en 1994 et rencontrera un honorable succès en France.
1995	Roch LENER devient actionnaire majoritaire de MILLIMAGES.
1997	Jonathan PEEL, producteur de renom au Royaume Uni, entre au capital de MILLIMAGES et représente la société au Royaume Uni au sein de MILLIMAGES UK.
1998	Création du studio d'animation Militoon à Madras en Inde, filiale de MILLIMAGES à 51%. Création de la SARL Novanim, société de prestation dans la production audiovisuelle créée entre Roch LENER et d'autres associés personnes physiques.
1999	Rachat de la SARL Exposure qui devient Amuse Films, société de production d'animation en volume détenue à 61%.
2000	Prise de participation au sein de la société « Attitude Studios » (7%), société spécialisée dans les effets spéciaux. Créations des sociétés : - La SARL Acrobats (51%), société de sous traitance en production audiovisuelle - La SAS MILLIMAGES Online (75%), société de production et de prestations pour les diffuseurs Internet - La SAS La Maison (37%), société de traitement haut de gamme des effets spéciaux.
2001	Création des filiales : - La SAS MILLIMAGES Licences (66%), société destinée à l'exploitation des droits dérivés des séries MILLIMAGES - La société MILLIMAGES USA (100%) ; société ayant pour objet la vente des séries MILLIMAGES sur le territoire d'Amérique du Nord. Renforcement de la structure de distribution par la création d'un pôle commercial à Londres au sein de MILLIMAGES UK. Introduction au Nouveau Marché de la bourse de Paris le 07 juin. Prises de participation au sein des sociétés : - La SARL Method Films et la SARL Onyx Films (34%), sociétés indépendantes de production audiovisuelle de dessins animés et de long métrage en prise de vue réelle. - La SARL Watsa (51%), société de commercialisation de licences.
2002	Prise de participations au sein des sociétés suivantes : - La société Toon's Tales (51%), société de droit allemand de production audiovisuelle de dessins animés. - La SA Gédéon Programmes (50,1%), société de renom de production de documentaires. Dissolution des sociétés Novanim et Acrobats par transmission universelle de patrimoine à MILLIMAGES Création de la Sofica Millifin société anonyme au capital de 5.097.000 €, visa COB n°02-1209 du 4 décembre 2002.
2003	Dissolution des sociétés MILLIMAGES Online et MILLIMAGES Licences par transmission universelle de patrimoine au sein de MILLIMAGES.
2004	Prise de participation majoritaire au sein du groupe Bac Majestic, dont l'objet est la distribution de long métrage. Réduction de la participation de MILLIMAGES au sein des sociétés suivantes :

	- La SARL Watsa », désormais détenue directement à 18% - La société Toon's Tales, désormais détenue directement à 26% - La société Amuse Films, désormais détenue directement à 34%. Cession du studio en Inde Militoon.
2005	Cession des participations dans Onyx Films et Method Films. Réduction de la participation de MILLIMAGES au sein de Gédéon Programmes.
2006	Réduction de la participation de MILLIMAGES au sein de Bac Majestic à 21.96%. Internalisation de l'édition Vidéo sous les labels MILLIMAGES Video et Bac Video.
2007	Augmentation de la participation de MILLIMAGES au sein de Gédéon Programmes à 66%. Augmentation de la participation de MILLIMAGES au sein Bac Majestic à 25.63%. Prise de participation dans le capital de Union Films Group (UFG) (49%) et de Pro Vidéo Group (65%).
2009	Dissolution de la société Zoolookids. Cession des titres détenus dans la société UFG.
2010	Cession de Gédéon Programmes, le 19 juillet dernier. La déconsolidation de Gédéon Programmes a pris effet au 1^{er} juillet 2010. Millimages entend concentrer ses efforts et ses moyens financiers sur ses deux activités « Animation » et « Cinéma ». Opération de réduction de capital à zéro motivée par des pertes suivie d'une opération d'augmentation de capital.
2011	Cession de la participation dans Bac Films Distribution (ex Pro Vidéo Group) à Bac Majestic Mise en œuvre de l'obligation de rachat des actionnaires de la Sofica Millifin.
2012	Opération de réduction du capital motivée par des pertes suivie d'une opération d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Prise de participation au sein de Familia Games (11,70%), dont l'objet est développement et la commercialisation de logiciels, progiciels et d'applications destinés principalement à une exploitation en ligne. Dissolution de la société Amuse Films par transmission universelle de patrimoine au sein de MILLIMAGES.
2013	Opération de réduction du capital social motivée par des pertes par réduction de la valeur nominale des actions. Lancement d'un regroupement des actions pour sortir de la catégorie des <i>penny stocks</i> (ratio de 57 actions anciennes pour 1 action nouvelle). Mise en liquidation de la société Familia Games. Cession par Bac Majestic de l'intégralité de sa participation de la société Bac Films Distribution, filiale opérationnelle dans l'activité « Cinéma ». Millimages entend désormais recentrer ses efforts et ses moyens financiers dans le secteur de l'« Animation ».
2014	Lancement de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les titres de la société Bac Majestic, suite à la cession de son actif essentiel. Lancement d'une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Kid Media Management visant les titres de la société Millimages suite au franchissement à la hausse du seuil de 95% des droits de vote de la société Millimages.
2015	Radiation des titres Millimages de la cote Euronext Paris. Lancement de l'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire visant les titres de la société Bac Majestic, suite aux franchissements des seuils de 95% du capital et des droits de vote.

4.2 Descriptif des activités principales de Millimages

Le Groupe Millimages est producteur et distributeur de films et séries d'animation.

4.2.1 Animation

La créativité, la ligne éditoriale et la qualité d'exécution de ses programmes d'animation font de Millimages une référence auprès des principaux acheteurs mondiaux.

Le métier de production d'animation peut être subdivisé en plusieurs phases chronologiques :

- **le développement** : les équipes créatives développent les divers éléments qui serviront de base à la production et permettront de vendre le programme aux distributeurs et diffuseurs (synopsis, documents de références graphiques, animations illustratives, budget...).
- **le financement** : le projet est présenté aux divers intervenants du secteur (distributeurs, diffuseurs...) afin de signer des contrats de pré vente ou d'association. Le coût de production est ainsi financé majoritairement par des apports extérieurs (pré ventes diffuseurs et distributeurs, aides, fonds propres de coproducteurs...) et, pour le solde, par le producteur. Millimages s'attache à ne lancer la production que de séries quasi-intégralement pré financées.
- **la production** : c'est la phase de réalisation des dessins de l'animation et de la post production. Cette phase se déroule en interne ou en partie dans les studios partenaires, ou avec des prestataires.
- **l'exploitation des droits** : une fois un programme livré aux diffuseurs (TV) qui ont participé à son préfinancement, Millimages peut exploiter les autres droits :
 - la vente de droits de diffusion TV dans d'autres territoires ou au-delà de la période prioritaire accordée au préfinancement (3 à 5 ans généralement).
 - la vente de droits de diffusion sur de nouveaux supports (Vidéo, VOD,...).
 - les produits dérivés.

En plus des séries produites par le Groupe, Millimages distribue des séries et des films d'animation produits par d'autres producteurs.

4.2.2 Cinéma

Historiquement, le Groupe Bac Majestic, filiale de Millimages, portait l'activité cinéma du Groupe.

Suite à la cession, le 18 octobre 2013 de sa filiale opérationnelle, Bac Films Distribution, le Groupe Bac Majestic n'a plus d'activité. Elle détient uniquement via Bac Films les droits d'un catalogue de 200 films, dont l'exploitation (salles, vidéo, VOD, TV et ventes internationales) est confiée en exclusivité à la société Bac Films Distribution, société cédée, par le biais d'un contrat de location-gérance.

Lors de cette cession, Bac Majestic a renoncé à acquérir de nouveaux films.

Désormais, le chiffre d'affaires du Groupe est essentiellement constitué des redevances de la location-gérance.

Au 31 décembre 2012, la société Bac Films (filiale à 100% de Bac Majestic) était titulaire auprès du CNC (Centre National de la Cinématographie) de la carte distributeur numéro 1277. Par la location-gérance, cette carte a été transférée le 1er janvier 2013 à la société Bac Films Distribution société cédée.

La société Bac Majestic est une Holding sans activité

Millimages – Informations complémentaires

Millimages entend désormais recentrer ses efforts et ses moyens financiers dans le secteur de l'« Animation » et s'est désengagé de l'activité « Cinéma ».

4.3 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de Millimages, il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel, autre que le dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de Millimages.

4.4 Employés

Au 31 décembre 2014, l'effectif moyen de Millimages était de 29 personnes. Il incluait les intermittents du spectacle. L'effectif moyen du personnel permanent était de 24 personnes.

5 ACTIVITES ET RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Nous présentons ici un résumé des comptes sociaux de Millimages au 31 décembre 2014, date de clôture de l'exercice.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

ACTIF – Rubriques en €	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2014	31/12/2013
IMMOBILISAT. INCORPORELLES				
Frais d'établissement	649	649	-	
Concessions, brevets, droits similaires	126 379 482	112 670 761	13 708 721	10 534 335
Fonds commercial	45 735	45 735	-	-
Autres immobilisations incorporelles	2 297 664	291 106	2 006 558	6 517 846
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériels, outillage	46 346	46 346	-	-
Autres immobilisations corporelles	1 228 241	1 157 371	70 870	90 175
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation	13 038 777	11 803 869	1 234 908	1 130 381
Autres titres immobilisés	755 000	750 000	5 000	755 000
Prêts	25 159		25 159	25 159
Autres immobilisations financières	81 540		81 540	95 447
ACTIF IMMOBILISE	143 898 594	126 015 837	17 132 757	19 148 342
STOCKS ET EN-COURS				
Marchandises	130 685		130 685	169 669
Avances, acomptes versés/commandes			0	215 383
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	4 795 514	1 744 307	3 051 208	3 466 827
Autres créances	5 126 765	1 216 688	3 910 077	6 371 238
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	123		123	123
Disponibilités	30 000		30 000	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	74 705		74 705	67 173
ACTIF CIRCULANT	10 157 792	2 960 994	7 196 798	10 290 414
Ecarts de conversion actif	43 702		43 702	16 308
TOTAL GENERAL	154 100 087	129 726 831	24 373 256	29 455 064

PASSIF – Rubriques en €	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	293 598	293 598
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 444 005	1 444 005
Réserve légale	30 000	30 000
Autres réserves	260 810	260 810
Report à nouveau	- 3 995 632	- 3 541 559
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	859 718	- 454 073
Subventions d'investissements	791 586	2 902 011
Provisions réglementées	4 202 349	4 331 528
Capitaux propres	3 886 705	5 266 321
AUTRES FONDS PROPRES		
Avances conditionnées	1 726 469	2 404 296
Autres fonds propres	1 726 469	2 404 296
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	376 060	400 346
Provisions pour charges	25 886	21 247
Provisions pour risques et charges	376 060	421 593
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 681 291	5 065 902
Emprunts, dettes fin. divers (dont emprunts Participatifs)	4 483 143	2 862 471
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	918	5 909
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 348 809	5 473 978
Dettes fiscales et sociales	1 778 327	3 454 055
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 196	500 000
Autres dettes	1 727 990	984 622
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 297 271	2 981 564
Total des dettes	18 323 946	21 328 501
Ecart de conversion passif	34 190	34 354
TOTAL GENERAL	24 373 256	29 455 064

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

Compte de résultat - rubriques en €	31/12/2014	31/12/2013
Ventes de marchandises		
Production vendue – Biens & services	4 067 640	5 573 232
Chiffre d'affaires net	4 067 640	5 573 232
Production stockée	-38 985	-57 125
Production immobilisée	5 816 118	6 178 724
Subventions d'exploitation	4 003 697	1 144 192
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	181 538	718 773
Autres produits	258 090	287 688
Produits d'exploitation	14 288 098	13 845 485
Achats matières premières, autres approvisionnements		13 918
Variation de stock		1 326
Autres achats et charges externes	3 422 476	3 052 288
Impôts, taxes et versements assimilés	142 580	214 335
Salaires et traitements	1 401 603	1 919 909
Charges sociales	588 557	1 007 684
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 552 437	5 571 244
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	148 434	36 329
Pour risques et charges : dotations aux provisions	77 947	21 247
Autres charges	1 009 112	468 812
Charges d'exploitation	13 343 145	12 307 092
Résultat d'exploitation	944 953	1 538 393
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	21 014	64 558
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 020 847	62 741
Différences positives de change	18 571	38 682
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	1 060 432	165 981
Dotations financières aux amortissements et provisions	979 777	1 372 065
Intérêts et charges assimilées	306 013	319 058
Mali de fusion		
Différences négatives de change	84 585	139 324
Charges financières	1 370 375	1 830 447
Résultat financier	-309 943	-1 664 466
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	635 010	-126 073
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	89 687	392
Produits exceptionnels sur opérations en capital	226 668	100 531
Reprises exceptionnelles sur provisions et transferts de charges	1 107 205	1 547 624
Produits exceptionnels	1 423 560	1 648 546
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	220 826	385 723
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		132 659
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	978 026	1 458 164
Charges exceptionnelles	1 198 852	1 976 546
Résultat exceptionnel	224 708	-328 000
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT NET	859 718	-454 073

ANNEXES

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Il est comparé aux comptes arrêtés au 31 décembre 2013 (12 mois).

Le numéro d'autorisation d'exercice de la profession de producteur de long métrage attribué par le CNC est le numéro 953 923 75 75.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Offre publique de retrait

A compter du 1^{er} décembre 2014 et jusqu'au 7 janvier 2015 inclus, les actionnaires de Millimages ont pu apporter leurs titres à l'offre publique de retrait initiée par Kid Media Management agissant de concert avec Monsieur Roch LENER (l'« Offre »).

L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a déclaré l'Offre le 25 novembre 2014 et a apposé sur la note d'information de Kid Media Management le visa n°14-619.

La cotation des actions Millimages a donc été reprise le 1^{er} décembre 2014.

Le prix de l'offre s'élevait à 25,52 euros par action regroupée Millimages et 0,45 euro par action non regroupée.

Le 5 novembre 2014, le Conseil d'Administration de Millimages a estimé, à l'unanimité, que le projet d'Offre correspondait à l'intérêt de Millimages et de ses actionnaires, et a donc décidé de recommander aux actionnaires de Millimages d'apporter leurs titres à l'Offre.

La mise en œuvre de l'Offre devait permettre à Millimages de se libérer des contraintes réglementaires et administratives liées à l'admission de ses titres sur le marché, et dès lors de réduire les coûts qui y sont associés, une telle opération permettant également de simplifier à l'avenir le fonctionnement de la Société.

L'Offre permettait en outre de proposer aux actionnaires minoritaire une liquidité immédiate et intégrale sur leurs titres et ce, dans un contexte de faible rotation du flottant sur le marché.

Le seuil des 95% de détention du capital de Millimages par Kid Media Management a été franchi le 11 décembre 2014.

A l'issue de la période d'Offre, Kid Media Management détient 96,68% du capital de Millimages.

1.2. Activité

La production de « Molang » et de « Pirata & Capitano » se poursuit. Parallèlement, plusieurs séries sont en cours de développement parmi lesquelles « Step Brother » et « Cherry Coco ».

Enfin, la société continue le développement de l'activité d'édition et de production d'applications pour Smartphones et tablettes tactiles. Sont déjà sorties les premières applications « Didou », « Corneil et Bernie » et « Rosie et Timothée ». D'autres applications sont en développement sur nos propriétés comme « Mouk » et « Okidoki ».

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Application des principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC 2014-03 et selon les principes suivants : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

2.2. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

2.3. Continuité d'exploitation

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Sur la base de l'activité prévue pour les prochains mois, les dirigeants ont établi des prévisions de trésorerie qui s'appuient notamment sur les hypothèses suivantes :

- Réalisation des prévisions des ventes du catalogue en France et à l'international ;
- Obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés) ;
- Réalisation des flux attendus du nouveau modèle économique du groupe BAC ;
- Obtention d'un accord des organismes concernés pour l'étalement du paiement de certaines charges sociales ;
- Report d'échéances de certaines dettes envers les SOFICA.

En l'absence de ces financements et en cas de flux de trésorerie différents des prévisions de trésorerie attendue, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

Dans ce contexte, le conseil d'administration réuni le 21 avril 2015 a arrêté les comptes selon le principe de continuité d'exploitation.

2.4. Immobilisations incorporelles

Programmes d'animation et audiovisuels

Les coûts de production des programmes d'animation sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revient est calculé à partir des charges directement attribuables. Les charges financières supportées durant la période de production sont incorporées au coût de revient de l'actif et font l'objet d'un retraitement fiscal sur la déductibilité des dites charges.

Tout programme audiovisuel est considéré comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Prêt à Diffuser » remis par les chaînes de télévision. Le coût de production du programme est alors porté en immobilisation au poste « films et droits audiovisuels » à l'actif du bilan, déduction faite de l'apport des coproducteurs (au prorata du nombre d'épisodes livrés pour les séries, et en totalité pour les films). Pour les programmes divisés en épisodes, seule la quote-part des épisodes livrés et acceptés est inscrite en « immobilisations incorporelles ».

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1er janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice, y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes totales. Celles-ci comprennent donc la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes prévisionnelles sur une durée de 10 ans à compter de la date de mise en production. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des programmes, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'évolution du marché audiovisuel à la clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

Par ailleurs la société comptabilise un amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice de chaque production. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée en provision réglementée au bilan (amortissements dérogatoires) et en charge ou produit exceptionnels au compte de résultat.

Productions en cours

Les productions en cours représentent l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire les programmes d'animation, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement attribuable aux productions.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et licences acquis qui sont amortis sur leur durée de vie estimée, entre 3 et 5 ans.

2.5. Immobilisations corporelles

Les installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, les durées de vie retenues sont :

- installations techniques	:	5 ans
- agencements divers	:	10 ans
- matériel de transport	:	4 à 5 ans
- matériel de bureau	:	4 à 5 ans
- mobilier de bureau	:	5 à 10 ans

2.6. Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à sa valeur d'utilité. Celle-ci est appréciée sur la base d'une approche multi-critères prenant en compte la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, les perspectives d'avenir et de rentabilité et la valeur de marché des actifs détenus par la société.

2.7. Stocks

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

2.8. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque sur la base d'une analyse au cas par cas, une créance présente une probabilité de non recouvrement.

2.9. Valeurs mobilières de placement

Ce poste est uniquement composé de parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Elles sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à ce prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

2.10. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée:

- s'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qui entraînerait une sortie de ressources certaine ou probable à la date d'arrêt des comptes,
- si une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

2.11 Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable.

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

2.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Animation

Chiffre d'affaires du catalogue

Les ventes de catalogue sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits après la signature du contrat de vente.

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Les reversements de recettes aux ayants droit sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

Chiffre d'Affaires des programmes livrés dans l'exercice

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs. L'acceptation des chaînes est matérialisée par la remise au producteur du « P.A.D. », le Prêt à Diffuser. Dès lors, la série est considérée comme faisant partie du patrimoine. Les apports des Sofica sont assimilés à des ventes de droits.

Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie

Le produit de la collecte de la taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision et par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

Les subventions accordées par le CNC sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs, et à compter de la date de première exploitation en salles pour les œuvres cinématographiques.

Autres subventions

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs pour les séries, et à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

2.13. Indemnités de départ en retraite

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite de la société vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective de rattachement de la société. Il est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une

hypothèse d'âge de départ à la retraite fixée à soixante-cinq ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2014.

2.14. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) :

Conformément aux notes d'information du 28 février 2013 de l'Autorité des Normes Comptables et du 23 mai 2013 de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes, notre société a constaté dans ses comptes, pour l'exercice 2014, un produit à recevoir au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour un montant de 50 K€.

Celui-ci est comptabilisé à l'actif sous la rubrique « autres créances » et dans les comptes d'exploitation où il minore les charges sociales.

2.14. Crédit d'impôt cinéma et audiovisuel (CICA) :

La loi des finances pour 4 (n°2003-1311 du 30 décembre 2003, article 88) a mis en place un crédit d'impôt sur le bénéfice des producteurs délégués, au titre des dépenses effectuées en France pour la production de films ayant accès au soutien automatique à la production de films.

Ce crédit d'impôt se caractérise par une baisse de l'impôt sur les sociétés ou par le versement de la différence entre le montant de l'impôt sur les sociétés et celui du crédit d'impôt calculé si ce dernier est le plus élevé.

Notre société a constaté dans ces comptes un produit à recevoir au 31.12.2014 au titre du Crédit d'impôt Cinéma et audiovisuel (CICA) pour un montant de 1M€.

Celui-ci est comptabilisé à l'actif sous la rubrique « autres créances » et dans les comptes d'exploitation où il augmente les produits de subventions d'exploitation.

3. NOTES SUR LES COMPTES

3.1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles a évolué comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Acquisition	Sorties d'immo : Cessions – Abandons – Co Production	Production	Productions finies	Solde à la clôture
Frais d'établissement	649					649
Fonds commercial	45 735					45 735
Productions finies	116 178 523				9 688 434	125 866 957
Productions en cours	6 808 952		-638 971	5 816 118	- 9 688 434	2 297 664
Logiciels	512 525					512 525
Total	123 546 384	0	-638 971	5 816 118	0	128 723 531

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Sorties	Reprises	Solde à la clôture
Frais d'établissement	649				649
Productions finies	105 649 906	6 512 709			112 162 615
Logiciels	506 808	1 339			508 146
Total	106 157 363	6 514 048	0	0	112 671 411

La ventilation de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Montants en €	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Frais d'établissement	649	-649	0
Fonds commercial	45 735	-45 735	0
Productions finies	125 866 957	- 112 162 615	13 704 342
Productions en cours*	2 297 664	-291 106	2 006 558
Logiciels	512 525	-508 146	4 379
Total au 31/12/14	128 723 531	- 113 008 252	15 715 279

* 118 030 € dépréciés sur les longs métrages ainsi que 173 076 € dépréciés sur les séries.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Installations, matériels industriels	46 346			46 346
Autres immobilisations corporelles	1 209 157	19 084		1 228 141
Total	1 255 503	19 084	0	1 274 587

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises (cessions)	Solde à la clôture
Installations, matériels industriels	46 346			43 346
Autres immobilisations corporelles	1 118 982	38 389		1 157 371
Total	1 165 328	38 389	0	1 203 717

La ventilation de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Montants en €	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Installations, matériels industriels	46 346	-46 346	0
Autres immobilisations corporelles	1 228 241	-1 157 371	70 870
Total au 31/12/2014	1 274 587	-1 203 717	70 870

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

Valeur Brute en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Titres de participation	12 934 250	104 528		13 038 777
Autres titres immobilisés	755 000			755 000
Prêts	25 159			25 159
Autres immobilisations financières	95 447		-13 907	81 540
Total	13 809 856	104 528	-13 907	13 900 476

Les provisions sur immobilisations financières ont évolué de la façon suivante :

Dépréciations en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	Solde à la clôture
Titres de participation	11 803 869			11 803 869
Autres titres immobilisés	0	750 000		750 000
Prêts				0
Autres immobilisations financières				
Total	11 803 869	750 000	0	12 553 869

Les dotations de l'année correspondent principalement à la dépréciation des titres « d'Initiative Cinéma One » (ICO) pour 750K€.

3.4. Parties liées

Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération versée au cours de l'exercice 2014 aux administrateurs se décompose comme suit :

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Avantages à court terme	124	235
Avantages postérieurs à l'emploi	4	-10
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paievements en actions	0	0
Total	132	225

Les dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite complémentaire mais uniquement des indemnités de fin de carrière prévues par la Convention collective.

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

En 2014, comme au cours des années précédentes, MILLIMAGES n'a pas versé de jetons de présence.

Autres opérations avec les parties liées

Les entreprises liées sont les suivantes : Bac Majestic, Bac Films, Millimages UK, Millimages Los Angeles et Millifin.

Les principales opérations réalisées avec ces sociétés et les montants dus par elles ou par Millimages sont détaillées ci-dessous :

Eléments relevant de plusieurs postes		Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises liées avec un lien de participation
Montants en €			
Immobilisations	Droits		0
	Participations	1 180 798	0
Total immobilisations		1 180 798	0
Créances	Créances clients et comptes rattachés	1 000 244	0
	Autres créances	875 695	0
Total créances		1 875 939	0
Dettes	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	375 320	0
	Autres dettes	649 832	0
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Total dettes		1 025 152	0
Charges	Autres charges et charges externes	255 456	0
	Charges financières	0	0
Total charges		255 456	0
Produits	Prestations	48 938	0
	Produits financiers	39 089	0
Total produits		88 026	0

3.5. Tableau de variation des capitaux propres et composition du capital social

Montants en €	Solde à l'ouverture	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation / réduction de capital	Autres variations	Solde à la clôture
Capital social	293 598					293 598
Capital souscrit appelé non versé						
Prime d'émission	1 444 005					1 444 005
Réserve légale	30 000					30 000
Autres réserves	260 811					260 811
Report à nouveau	-3 541 559		-454 073			-3 995 632
Résultat	-454 073	859 178	454 073			859 718
Subventions d'investissements	2 902 011				- 2 110 155	791 856
Provisions réglementées	4 331 528				-129 179	4 202 349
Total au 31/12/13	5 266 321	859 818	0	0	-2 239 334	3 886 705

3.6. Provisions pour risques et charges

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Solde à la clôture
Provisions pour litiges	400 346	73 308		141 295	332 359
Provision pour perte de change	0	43 702			43 702
Provisions pour indemnités de départ en retraite	21 247	4 639			25 886
Provision pour risques	0				0
Total	421 593	121 648	0	141 295	401 946

Les provisions pour litiges, à hauteur de 332K€, correspondent essentiellement au risque lié à la production du long métrage Jasper suite à la défaillance du co producteur allemand TNT.

3.7. Emprunts et dettes financières

Tableau de variation des emprunts et banques créditrices

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Emprunts	4 705 999	3 697 137	2 890 996	5 512 140
Dailly	133 736	10 214		143 950
Factors				
Découverts bancaires	226 167		200 966	25 201
Total	5 065 902	3 707 351	3 091 962	5 681 291

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, MILLIMAGES dispose des concours des établissements de crédit de production pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre des préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour préfinancer les programmes produits. Ils ne sont soumis à aucun covenant.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 500 K€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant. Au 31 décembre 2014, la Société a un encours de ligne Dailly de 0,1 M€. Pour son activité de distribution à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un crédit d'un encours de 144K€ au 31 décembre 2014, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Echéancier des emprunts et dettes financières

En €	31/12/2014	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	5 512 140	2 053 885	3 458 255	
Lignes de Dailly et Factors	143 950	143 950		
Concours bancaires courants	25 201	25 201		
Total	5 681 291	2 223 036	3 458 255	

3.8. Emprunts et dettes financières divers

Tableau de variation des emprunts et dettes financières diverses

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Emprunts et dettes financières diverses	2 199 692	1 759 777	175 943	3 783 526
Autres dettes financières	662 779	39 975	2 137	699 617
Total au 31/12/13	2 862 471	1 798 752	178 080	4 483 143

Les emprunts et dettes financières correspondent à des subventions remboursables et à des Sofica.
Les autres dettes financières correspondent aux comptes courants.

3.9. Détail de l'actif circulant

Etat des créances (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an	A plus de 5 ans
Stocks	130 685	130 685		
Clients	4 795 514	4 795 514		
Avances et acomptes versés sur commande	0	0		
Autres créances	207 515	207 515		
Créances fiscales et sociales *	1 105 096	1 105 096		
Comptes courants et associés	1 379 905	1 379 905		
Parts Antennes à recevoir	1 291 466	1 291 466		
Parts de co-production à recevoir	396 857	396 857		
Subventions et avances à recevoir	745 926	129 650	616 276	
Disponibilité	30 000	30 000		
Charges constatées d'avance	74 705	74 705		
Total au 31/12/13	10 157 669	9 541 393	616 276	0

* dont 113 k€ de TVA déductible

3.10. Détail des passifs courants

Etat des dettes (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	9 464 817	2 223 036	7 241 781	
Groupes et associés	699 617	699 617		
Parts de co-production sur séries en cours	384 228	384 228		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 348 809	3 348 809		
Dettes sociales et fiscales *	1 778 327	1 778 327		
Dettes sur immobilisations	6 196	6 196		
Autres dettes	1 343 762	1 343 762		
Produits constatés d'avance	1 297 271	1 297 271		
Avances et acomptes reçus sur commandes	918	918		
Total au 31/12/13	18 323 946	11 082 165	7 241 781	0

* dont 187 k€ de TVA collectée

Les produits constatés d'avance correspondent principalement à des revenus constatés par contrats qui seront comptabilisés en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la livraison pour les séries, à l'obtention du visa pour les films et à l'ouverture de droits pour le catalogue.

3.11. Détail des charges à payer et produits à recevoir

En €	Produits	Charges
Fournisseurs factures non parvenues		229 843
Clients factures à établir	67 329	
TVA sur factures non parvenues	17 232	
TVA sur factures à établir		3 248
Etat - Produits à recevoir	730 038	
Divers charges à payer		6 000
Total	814 599	239 092

3.12. Chiffre d'affaires

En €	2014	2013
Livraisons des séries	1 978 198	2 636 093
Distribution catalogue	1 232 632	1 786 102
Vidéo	333 865	325 972
Merchandising	133 522	174 498
Multimédia*	123 167	
Prestations Groupe	48 938	454 109
Divers	217 319	196 459
Total	4 067 640	5 573 232

*En 2013, le CA Multimédia était inclus dans le divers car non-significatif

3.13. Production immobilisée

Les productions immobilisées concernent les principaux projets pour 2015, à savoir :

- Corneil et Bernie II
- Mouk II
- Molang

3.14. Autres achats et charges externes

En €	2014	2013
Achats	2 062 306	1 489 843
déplacements, missions et réceptions	74 179	111 865
frais postaux et de télécommunications	76 304	86 232
Honoraires	301 310	219 514
Locations et entretien	326 043	350 391
Publicité et relations publiques	161 134	203 522
Rémunérations d'intermédiaires (commissions)	38 900	58 123
Services bancaires	143 058	122 418
Sous traitances	206 016	370 367
Transports	33 227	40 012
Total	3 422 476	3 052 288

3.15. Autres charges

En €	2014	2013
Abandon de projets	638 971	0
Cessions de droits	240 417	-99 546
charges diverses de gestion	365	17
Créances irrécouvrables	58 361	0
Droits d'auteurs	392 274	454 361
RNPP	- 321 277	113 980
Total	1 009 112	468 812

3.16. Effectif

L'effectif moyen de la période est de 29 personnes. Il inclut les intermittents du spectacle. L'effectif moyen du personnel permanent est de 24 personnes.

3.17. Résultat financier

Le résultat financier de – 310 K€ comprend des intérêts de crédits de production (qui font l'objet d'une activation par le biais du compte de production immobilisée), des variations des taux de change, essentiellement celui du dollar et de la livre sterling, des reprises sur dépréciations et des dépréciations de titres et comptes courants (Bac Majestic).

(en €)	2014	2013
Produits des créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	21 014	64 558
Reprise sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 020 847	62 741
Différences positives de change	18 571	38 682
PRODUITS FINANCIERS	1 060 432	165 981
Dotations financières aux amortissements et Provisions*	979 777	1 372 065
Intérêts et charges assimilés	306 013	319 058
Mali de fusion	0	0
Différences négatives de change	84 585	139 324
CHARGES FINANCIERES	1 370 375	1 830 447
RESULTAT FINANCIER	-309 943	-1 664 466

* Cette rubrique correspond essentiellement à la dépréciation de la prime ICO (750K€) ainsi qu'à la dépréciation du compte courant Bac Majestic

3.18. Résultat exceptionnel

En €	Produits	Charges
Pénalités / Amendes		16 054
Charges et produits sur exercices antérieurs	316 355	204 763
Reprise Provisions exceptionnelles		
Provisions pour Risques		
Amortissements Dérogatoires	1 107 205	978 026
Autres		8
TOTAL	1 423 560	1 198 852

Le résultat exceptionnel s'élève à 225 K€, et correspond principalement à l'extourne de dettes et créances prescrites et aux amortissements dérogatoires.

Le rapport des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 comportait une réserve pour limitation, la société n'ayant pas été en mesure de fournir une analyse des comptes de TVA.

Au cours de l'exercice, la société a analysé ces comptes de TVA. Au terme de cette analyse, aucun impact sur le compte de résultat n'a été constaté.

3.19. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

En €	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	859 718
Impôts sur les bénéfices	
Résultat avant impôts	859 718
Variation des provisions réglementées (dotation-reprise)	-129 179
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	988 897

3.20. Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

Accroissement de la dette future d'impôts	Montant €
Provisions réglementées :	
Amortissements dérogatoires	4 202 349
Autres :	
Frais financiers immobilisés restant à amortir	251 973
Allègement de la dette future d'impôts	
Provisions non déductibles	
Total au 31/12/14	4 454 322
Taux d'impôt normal	33,33%
Accroissement d'impôt au taux retenu	1 484 625

3.21. Résultat par action

En €	2014	2013
Nombre de titres	128 771	128 771
Résultat	859 718	-454 073
Résultat par action	6,68	-3,53

3.22. Engagements financiers

Engagements donnés

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013.

En K€	31/12/2013	31/12/2013
Cautions de contre-garantie sur marchés		
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	6 095	4 706
Avals, cautions et garanties données	252	252
Autres engagements donnés	1 320	716
Total	5 645	5 645

Dans la production, les nantissements concernent différents crédits de production dont les conditions et les dates d'échéances diffèrent selon les crédits. Les nantissements sont usuels dans l'activité du Groupe et leurs dates d'échéance diffèrent selon la nature du contrat sous-jacent.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

Engagements reçus

Le fond de soutien acquis mais non réinvesti s'élève à 16 K€ au 31 décembre 2014.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, qui a fait l'objet d'une note d'information établie par la société Kid Media Management et d'une note en réponse établie par Millimages a été publié par l'AMF le 8 janvier 2015 dans son avis n°215C0048.

Pendant la durée de l'offre, soit du 1^{er} décembre 2014 au 7 janvier 2015 inclus, la société Kid Media Management a acquis sur le marché 6 356 actions regroupées Millimages au prix unitaire de 25,52 euros et 2 209 actions non regroupées Millimages au prix unitaire de 0,45 euro.

A la clôture de l'offre le concert formé par la société Kid Media Management et M. Roch LENER détenait 124 981 actions, représentant 223 004 droits de vote, soit 97,06% du capital et 98,33% des droits de vote de Millimages. La société Kid Media Management détenait individuellement 96,82% du capital et 98,19% des droits de vote

A l'issue de cette offre et du retrait obligatoire mis en œuvre le 14 janvier 2015, les actions Millimages sont radiées du compartiment C du marché réglementé Euronext Paris.

Elles ne sont plus négociées sur un quelconque marché réglementé, et sont détenues en totalité par la société Kid Media Management et M. Roch LENER, agissant de concert.

5. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Données chiffrées en K€

Nom de la société	Siren	Siège social	% détenu	Capital	Réserves et RAN	Compte courant	Valeurs brutes des titres	VNC titres détenus	Chiffre d'affaires
BAC MAJESTIC	413 577 743	88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris	90,59	413	- 2 396	208	8 504	428	0
LA MAISON	434 020 335	13-15 rue Gaston-Latouche 92210 St-Cloud	37,5	45	NC	0	17	17	NC
AMUSE	799 220 934	88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris	100	10					
MILLIFIN	445 388 675	88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris	97,79	5 097	-4 212	-649	4 232	752	5
MILLIMAGES UK Ltd (GB)		6 Broadstone Place Londres-GB	100	0	-549	621	137	0	14
MILLIMAGES USA Inc		Los Angeles – USA	100	8	26	0	0	0	0

Toutes les sociétés clôturent au 31 décembre. Le tableau représente les filiales et participations au 31 décembre 2014.

6 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

6.1 Radiation des titres Millimages d'Euronext Paris

Par un avis publié le 8 janvier 2015 (avis n° 215C0048), l'AMF a fait connaître le résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Kid Media Management visant les actions de la société.

A la clôture de l'offre, l'initiateur, Kid Media Management, détenait 124.673 actions Millimages représentant 222.696 droits de vote, soit 96,82% du capital et 98,19% des droits de vote de la société et de concert avec M. Roch Lener 124.981 actions Millimages représentant 223.004 droits de vote, soit 97,06% du capital et 98,33% des droits de vote de la société.

Par conséquent, les actions Millimages ont été radiées d'Euronext Paris le 14 janvier 2015, date à laquelle, conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général, les actions non présentées à l'offre publique de retrait par les actionnaires minoritaires ont été transférées à Kid Media Management, l'initiateur de l'offre.

6.2 Franchissements de seuils au capital de Bac Majestic et lancement d'une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire

6.2.1 Historique des participations de Millimages au capital de Bac Majestic sur les 12 derniers mois

- Offre publique de retrait sur les actions Bac Majestic initiée par Millimages ouverte du 1er décembre 2014 au 7 janvier inclus

Le 5 novembre 2014, Millimages a déposé auprès de l'AMF un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société Bac Majestic, en application de l'article 236-6 du règlement général de l'AMF.

L'offre publique de retrait a fait l'objet d'une note d'information de l'Initiateur et d'une note en réponse de Bac Majestic visées par l'AMF le 25 novembre 2015 respectivement sous les numéros 14-621 et 14-622.

Pendant la durée de l'offre publique de retrait, soit du 1er décembre 2014 au 7 janvier 2015, Millimages a acquis sur le marché 11.529 actions Bac Majestic regroupées et 4.815 actions non regroupées respectivement aux prix de 10,99 euros et 0,21 euro par action.

A la clôture de l'offre publique de retrait, Millimages détenait 72.785 actions Bac Majestic représentant 133.950 de droits de vote, soit 93,29% du capital et 96,24% des droits de vote de Bac Majestic.

- Acquisitions sur le marché (période janvier – février 2015)

Entre le 13 janvier 2015 et le 24 février 2015 inclus, Millimages a acquis sur le marché 1.388 actions Bac Majestic regroupées et 217 actions Bac Majestic non regroupées aux prix respectivement de 10,99 euros et 0,21 euro par action, représentant 1,78% du capital et 1,00% des droits de vote.

Suite à ces acquisitions, Millimages détenait 74.177 actions Bac Majestic représentant 135.342 de droits de vote, soit 95,07% du capital et 97,24% des droits de vote de Bac Majestic.

Ainsi, le 25 février 2015, Millimages a déclaré par courrier envoyé à l'AMF avoir franchi en hausse, le 24 février 2015, le seuil de 95% du capital de la Société.

- Opérations de regroupement

Les opérations de regroupement d'actions Bac Majestic par attribution d'une action nouvelle de 5,30 euros de valeur nominale contre 53 anciennes de 0,10 euro de valeur nominale décidées par

Millimages – Informations complémentaires

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 19 mars 2013 se sont déroulées du 4 avril 2013 au 6 Avril 2015.

A la fin de la période de regroupement, le 6 avril 2015, 11.819 actions Bac Majestic non regroupées, dont 5.082 actions non regroupées détenues par Millimages et 6.737 actions non regroupées non réclamées, restaient encore en circulation.

A l'expiration de la période de regroupement, le 7 avril 2015, les actions Bac Majestic non regroupées non réclamées, soient 6.737 actions Bac Majestic non regroupées, ont été vendues à Millimages, au prix unitaire de 0,21 euro par action non regroupée.

Le produit de la vente est tenu à la disposition des anciens titulaires de ces actions non regroupées non réclamées pendant 10 ans dans un compte ouvert chez Caceis Corporate Trust, puis pendant 30 ans à la Caisse des Dépôts et Consignations.

11.819 actions Bac Majestic non regroupées ont été échangées par Millimages contre 223 actions Bac Majestic regroupées.

Le 7 avril 2015, les actions Bac Majestic non regroupées (code ISIN FR0010973487) ont été radiées d'Euronext Paris.

A l'issue de ces opérations de regroupement, Millimages détenait 74.305 actions Bac Majestic représentant 135.470 de droits de vote, soit 95,24% du capital et 97,33% des droits de vote de Bac Majestic.

- Acquisitions sur le marché (période mai – août 2015)

Entre le 29 mai 2015 et le 21 août 2015 inclus, Millimages a acquis sur le marché 51 actions Bac Majestic au prix unitaire de 10,00 euros, représentant 0,07% du capital et 0,04% des droits de vote.

A ce jour, compte tenu des achats précités, Millimages détient 74.356 actions Bac Majestic représentant 135.521 droits de vote, soit 95,30% du capital et 97,37% des droits de vote de Bac Majestic.

6.2.2 Déclaration de franchissement de seuils (déclarations au cours des trois derniers exercices)

Conformément aux dispositions de l'article L.233-7 du Code de commerce, les déclarations de franchissement de seuils suivants ont été adressées à l'AMF à la suite des opérations précitées ci-

Référence	Date de déclaration (date de publication)	Déclaration d'intention	Type	Seuil	Type de transaction	Société ou personnes déclarantes	Nombre d'actions (% capital)	Nombre de droits de vote (% droits de vote)
215C0254	24/02/2015 (25/02/2015)	Non	Hausse	95% du capital	Acquisition d'action sur le marché	Millimages	74.177 (95,07%)	135.342 (97,24%)
215C0021	05/01/2015 (06/01/2015)	Non	Hausse	95% des droits de vote	Acquisition d'actions dans le cadre de l'OPR	Millimages	71.540 (91,69%)	132.705 (95,34%)
214C2719	24/12/2014 (24/12/2014)	Non	Hausse	90% du capital	Acquisition d'actions dans le cadre de l'OPR	Millimages	70.231 (90,02%)	131.396 (94,40%)

Les déclarations de franchissement de seuils précitées sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

7 MODE DE FINANCEMENT DE L'OFFRE ET DU RETRAIT OBLIGATOIRE

7.1 Frais liés à l'Offre

Le montant total des fonds nécessaires à l'acquisition des actions dans le cadre de l'Offre et du Retrait Obligatoire, à l'exclusion des frais liés à l'opération, s'élève à 40.278,35 euros.

Ce montant sera financé sur la trésorerie de Millimages qui avait fait l'objet d'un apport en compte courant de Kid Media Management, actionnaire majoritaire de Millimages, d'un montant de 285.433 euros en date du 22 octobre 2014, dans le cadre de l'offre publique de retrait ouverte du 1er décembre 2014 au 7 janvier 2015.

7.2 Frais de courtage et rémunération des intermédiaires

L'Initiateur ne prendra en charge aucun frais de courtage ou de rémunération des intermédiaires.

8 ATTESTATION DE LA SOCIETE AU PRESENT DOCUMENT

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que le présent document qui a été déposé le 14 octobre 2015 et qui sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07, dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Millimages et visant les actions de la société Bac Majestic. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Paris, le 14 octobre 2015

Monsieur Roch LENER
Président Directeur Général de Millimages